

- UA Zone urbaine correspondant au coeur de ville
- UB Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UX Zone urbaine à caractère d'activités artisanales, de services, commerciales ou industrielles compatibles avec le voisinage des habitations
- UXa Zone urbaine à caractère d'activités artisanales, de services, commerciales ou industrielles incompatibles avec le voisinage des habitations
- UXb Zone urbaine réservée au stockage des déchets et de matières combustibles issus du déchetage du bois
- UC Zone urbaine périphérique contenant des bâtiments aux volumes et vocations hétéroclites
- 1AU Zone à urbaniser
- 1AUa Zone à urbaniser de densité supérieure
- 1AUb Zone à urbaniser de densité intermédiaire
- 1AUc Zone à urbaniser de densité inférieure

- 1AUd Zone à urbaniser de faible densité, dans les hameaux
- 1AUe Zone à urbaniser de densité et de hauteur inférieures
- 1AUX Zone à urbaniser à caractère d'activités artisanales, des services, commerciales ou industrielles
- 2AU Réserve foncière à urbaniser après modification du PLU
- A Zone de protection de l'activité agricole
- Aa Zone de protection des terres agricoles
- Ab Zone d'implantation du marché à bestiaux
- N Zone naturelle
- Nts Zone naturelle, peu équipée, destinée prioritairement à des équipements sportifs ou touristiques légers
- Np Zone de protection du patrimoine
- Npe Zone de protection du patrimoine où l'implantation d'éoliennes peut être étudiée
- Nam Zone réservée au stockage de déchets d'inertes

- Ncd Zone naturelle occupée par des hameaux ou des écarts où il est prévu de ne permettre que l'agrandissement, le changement de destination, les travaux sur l'existant et les annexes
- Nh Zone où se mêlent habitat et agriculture. Cette mixité doit être préservée : l'agriculture comme l'habitat doivent pouvoir exister et se développer sans créer de contraintes mutuelles
- ★ Bâtiment en zone agricole qui, en raison de son intérêt architectural ou patrimonial peut faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.123-3-1 du CU
- ▲ Bâtiment d'élevage agricole
- ▲ Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Haie à créer ou à conserver
- Cheminement piéton à conserver
- Zone inondable du PPR
- Ruisseaux



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE :

SAUGUES

PLAN LOCAL D'URBANISME

MAITRISE D'OEUVRE :
Corollis
Analyse et gestion des territoires

REVISION :
Antérieurement :
Approuvé le :
Exécuté le :

VISA :
date :
Le maire :



Blajoux
48 320 Quzrac
06 98 86 31 99

- MODIFICATIONS - REVISIONS - REVISIONS SIMPLIFIEES - MISES A JOUR -

